

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller en exercice le 29 mai 2020 pour la séance du Conseil Municipal du jeudi 4 juin 2020 à 18H30.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Formation des Commissions
- 2°) Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux Délégués
- 3°) Désignation des représentants de la Commune au sein de différents organismes extérieurs
- 4°) Délégations au Maire
- 5°) Affaires financières et comptables
 - * Concours de la comptable publique – Attribution d'indemnités

Etaient présents : Monsieur Mathieu SONNET, Madame Liliane PASSEFORT, Monsieur André ESCOBAR, Madame Magali CAPLET, Monsieur Joseph MUCCILLI, Madame Sylvie PEREZ, Monsieur Dominique BERNIER, Madame Virginie KASPESCZYK, Monsieur Akim BOUZIDI, Madame Lucie HAMOUDI, Monsieur Gilles HERMANT, Madame Danielle HUART, Monsieur Mohamed OUBARI, Madame Katia GUGERT, Monsieur Daniel HYON, Madame Nadia SANSERI, Monsieur Harold PONSART, Madame Laura DUPUIS, Monsieur Miguel FERNANDEZ, Monsieur Eric GUERINY, Madame Laurence MARECHAL, Monsieur Gary LEVA, Madame Angélique BOUR

Secrétaire : Madame Lucie HAMOUDI

Monsieur le Maire fait l'appel des conseiller(e)s présent(e)s et constate le quorum.

Il informe les Conseillers municipaux qu'ils trouveront dans leur dossier le compte-rendu de la réunion du 28 mai 2020 et après un temps de lecture, demande s'il y a des remarques.

Sans remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité. Il est alors procédé à la signature du registre des délibérations.

Il informe ensuite les Conseillers qu'ils trouveront dans leur dossier un rapport supplémentaire concernant la mise en place d'une prime exceptionnelle pour les agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité du service public dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

L'ajout de ce point à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Monsieur SONNET propose de voter les différentes désignations de membres à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

N°04.06.20/18 : Modification de l'Ordre du Jour de la séance

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE : d'ajouter à l'ordre du jour de la séance le point suivant :

- Mise en place d'une prime exceptionnelle pour les agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité du service public dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

N° 04.06.20/19 : Mise en place d'une prime exceptionnelle pour les agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité du service public dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents qui ont répondu présent pour assurer la continuité du fonctionnement des services,

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la Mairie de Fumay,

Après avoir entendu le Directeur Général des Services indiqué, à la demande de Monsieur le Maire, que d'une part dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire du 17 mars au 11 mai derniers, son prédécesseur avait souhaité proposer l'attribution d'une prime exceptionnelle à l'attention des agents particulièrement mobilisés sans que les conditions sanitaires permettent la réunion d'un conseil municipal sur ce seul point, et qu'il l'avait par conséquent chargé de transmettre au maire actuel les éléments nécessaires de sorte que la traduction administrative et financière de sa volonté puisse être inscrite à l'ordre du jour d'une séance de Conseil municipal dans le cadre de la continuation républicaine de la gestion des affaires communales, et d'autre part que le départ en retraite au 31 mai d'un agent de la ville concerné par cette prime impose de fait une délibération dans les meilleurs délais ce qui explique l'ajout à l'ordre du jour,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE : d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, au regard des nécessités de service public, sollicités par la Collectivité entre le 17 mars et le 11 mai 2020.

DECIDE : de verser cette prime en une seule fois sur la paie du mois de juin 2020 selon les modalités et critères suivants :

- montant maximum de 1 000,00 €,
- montant minimum pouvant aller jusqu'à zéro,
- proratisation sur la base de la mobilisation effective en présentiel pendant la crise sanitaire (temps complet, mi-temps, tiers-temps),
- exercice de missions non dévolues au cadre d'emplois ou à la fiche de poste,
- confidentialité, vigilance, autonomie et initiative dans les missions confiées en présentiel pendant la crise sanitaire,

- cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et intervention dans le cadre de ces astreintes,
- exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi du 25 avril 2020,
- non reconductible.

AUTORISE : Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant à percevoir par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

PRECISE : que les crédits nécessaires au versement seront prévus et inscrits au budget communal.

N° 04.06.20/20 : Formation des Commissions

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents,

FIXE : à huit le nombre de Commissions municipales permanentes dont les intitulés sont les suivants :

- Commission des Finances
- Commission Vie associative, Citoyenneté
- Commission Travaux, Espaces verts, Forêt
- Commission des Affaires scolaires, Loisirs et Cérémonies
- Commission Cadre de Vie, Développement local
- Commission d'Appel d'Offres
- Commission de Délégation de Service Public (DSP) et Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)

FIXE : à huit membres chacune les 5 premières commissions susmentionnés avec 7 postes pour la liste 'Fumay : tout un projet' et 1 poste à l'opposition, selon le principe de la représentation proportionnelle.

FIXE : à cinq membres les Commissions d'Appel d'Offres, de Délégation de Service Public et des Marchés A Procédure Adaptée, avec 4 postes pour la liste de 'Fumay : tout un projet' et 1 poste pour la liste 'Agir ensemble à Fumay', selon le principe de représentation proportionnelle.

N° 04.06.20/21 : Désignation des membres de la Commission Finances

Candidats :

Liste Fumay : Tout un Projet :

M. André ESCOBAR
Mme Magali CAPLET
M. Dominique BERNIER
Mme Liliane PASSEFORT
M. Joseph MUCCILLI
Mme Danielle HUART
M. Daniel HYON

Liste Agir ensemble pour Fumay :

M. Eric GUERINY

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents,

DESIGNE : comme membres de la Commission Finances :

Monsieur ESCOBAR, Madame CAPLET, Monsieur BERNIER, Madame PASSEFORT, Monsieur MUCCILLI, Madame HUART, Monsieur HYON, Monsieur GUERINY.

N° 04.06.20/22 : Désignation des membres de la Commission Vie associative, Citoyenneté**Candidats :****Liste Fumay : Tout un Projet :**

Mme Magali CAPLET
 M. Akim BOUZIDI
 M. Harold PONSART
 Mme Laura DUPUIS
 Mme Katia GUGERT
 M. Mohamed OUBARI
 Mme Nadia SANSERI

Liste Agir ensemble pour Fumay :

Mme Angélique BOUR

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents,

DESIGNE : comme membres de la Commission Vie associative, Citoyenneté :

Madame CAPLET, Monsieur BOUZIDI, Monsieur PONSART, Madame DUPUIS, Madame GUGERT, Monsieur OUBARI, Madame SANSERI, Madame BOUR.

N° 04.06.20/23 : Désignation des membres de la Commission Travaux, Espaces verts, Forêt**Candidats :****Liste Fumay : Tout un Projet :**

M. Joseph MUCCILLI
 M. André ESCOBAR
 Mme Sylvie PEREZ
 M. Dominique BERNIER
 M. Gilles HERMANT
 M. Akim BOUZIDI
 M. Daniel HYON

Liste Agir ensemble pour Fumay :

M. Gary LEVA

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents,

DESIGNE : comme membres de la Commission Travaux, Espaces verts, Forêt :

Monsieur MUCCILLI, Monsieur ESCOBAR, Madame PEREZ, Monsieur BERNIER, Monsieur HERMANT, Monsieur BOUZIDI, Monsieur HYON, Monsieur LEVA.

N° 04.06.20/24 : Désignation des membres de la Commission Affaires scolaires, Loisirs, Cérémonies**Candidats :****Liste Fumay : Tout un Projet :**

Mme Sylvie PEREZ
 M. Daniel HYON
 Mme Virginie KASPESCZYK
 Mme Laura DUPUIS
 M. Harold PONSART
 Mme Lucie HAMOUDI
 Mme Katia GUGERT

Liste Agir ensemble pour Fumay :

Mme Angélique BOUR

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents,

DESIGNE : comme membres de la Commission Affaires scolaires, Loisirs, Cérémonies :

Madame PEREZ, Monsieur HYON, Madame KASPESZYK Madame DUPUIS, Monsieur PONSART, Madame HAMOUDI, Madame GUGERT, Madame BOUR.

N° 04.06.20/25 : Désignation des membres de la Commission Cadre de vie, Développement local

Candidats :

Liste Fumay : Tout un Projet :

M. Dominique BERNIER
M. Gilles HERMANT
M. Miguel FERNANDEZ
Mme Sylvie PEREZ
Mme Virginie KASPESZYK
Mme Nadia SANSERI
Mme Liliane PASSEFORT

Liste Agir ensemble pour Fumay :

Mme Laurence MARECHAL

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents,

DESIGNE : comme membres de la Commission Cadre de vie, Développement local :

Monsieur BERNIER, Monsieur HERMANT, Monsieur FERNANDEZ, Madame PEREZ, Madame KASPESZYK, Madame SANSERI, Madame PASSEFORT, Madame MARECHAL.

N° 04.06.20/26 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Candidats :

Liste Fumay : Tout un Projet :

Titulaires :

M. André ESCOBAR
M. Joseph MUCCILLI
M. Dominique BERNIER
Mme Danielle HUART

Liste Agir ensemble pour Fumay :

M. Gary LEVA

Suppléants :

Mme Sylvie PEREZ
M. Akim BOUZIDI
M. Gilles HERMANT
M. Daniel HYON

M. Eric GUERINY

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents,

DESIGNE : comme membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires

André ESCOBAR
Joseph MUCCILLI
Dominique BERNIER
Danielle HUART
Gary LEVA

Suppléants

Sylvie PEREZ
Akim BOUZIDI
Gilles HERMANT
Daniel HYON
Eric GUERINY

PRECISE : que les membres de la Commission de Délégation de Service Public (DST) ainsi que celle de Marché A Procédure Adaptée (MAPA) seront les mêmes que ceux de la Commission d'Appel d'Offres mentionnés ci-dessus.

N° 04.06.20/27 : Indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués

Le Conseil Municipal,

En application des articles L. 2123-20, L. 2123-20-1, L. 2123-22, L. 2123-23, L. 2123-23-1, L. 2123-24 et R. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et compte-tenu du fait que la Commune était Chef-lieu de canton,

Par 20 voix pour et 3 abstentions, (Mme BOUR et MM GUERINY, LEVA),

FIXE : l'indemnité du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués comme suit :

Indemnité du Maire :	43,89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
Indemnité des Adjoints :	16,835 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
Indemnité des Conseillers Municipaux délégués :	5,1 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

PRECISE : que cette décision est rétroactive au 28 mai 2020.

PRECISE : que la majoration de Chef Lieu de canton sera ajoutée à ces indemnités au taux de 15 %.

N° 04.06.20/28 : Délégations au Maire

Le Conseil Municipal,

Considérant l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énumère limitativement les matières qui peuvent être déléguées,

Considérant que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a, par l'article 27, modifiée l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT),

Considérant que cette délégation facilite et accélère la gestion de la Commune,

Considérant que cette délégation permet au Maire une réactivité accrue dans la sollicitation des demandes de subventions, en particulier dans des calendriers d'appel à projet de plus en plus contraints,

Considérant que les seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement sont précisés dans le Décret n° 2016-892 du 30 juin 2016,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE : Monsieur le Maire pour la durée du mandat à :

- 1° arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° fixer, dans les limites d'un montant de 2 500€, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° procéder, dans les limites d'un montant annuel de 1 500 000,00€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- 4° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- 5° décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- 6° passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 11° fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- 16° intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 17° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite 10 000€ ;
- 18° donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° signer la convention prévue par le 4^{ème} alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une ZAC et signer la convention prévue par le 3^{ème} alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum 2 000 000€;
- 21° exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial ;
- 22° exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme ;
- 23° prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du code patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24° autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 25° demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil municipal, l'attribution de subventions.

FIXE : le seuil d'opérations exceptionnelles d'investissement maximal à 150 % des recettes réelles de fonctionnement au-delà duquel une délibération du Conseil municipal sera nécessaire pour les demandes de subvention.

N° 04.06.20/29 : Désignation des représentants de la Commune à la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par 19 voix pour et 4 abstentions (Mmes MARECHAL et BOUR, MM GUERINY et LEVA),

DESIGNE : Monsieur Joseph MUCCILLI comme titulaire et Monsieur André ESCOBAR comme membre suppléant pour représenter la Ville au sein de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes.

N° 04.06.20/30 : Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'Administration du Collège Les Aurains

Candidats :

Liste Fumay : Tout un Projet :

Titulaire : Mathieu SONNET
Titulaire : Sylvie PEREZ
Suppléant : Mohamed OUBARI
Suppléant : Virginie KASPESZCYK

Liste Agir ensemble pour Fumay :

Laurence MARECHAL
Angélique BOUR
Eric GUERINY
Gary LEVA

Suffrages exprimés : 23

Liste Fumay : Tout un Projet : 19

Liste Agir ensemble pour Fumay : 4

Le Conseil Municipal,

Après un vote à main levée, accepté à l'unanimité,

DESIGNE : Monsieur Mathieu SONNET et Madame Sylvie PEREZ comme titulaires ainsi que Monsieur Mohamed OUBARI et Madame Virginie KASPESZCYK comme membres suppléants pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration du Collège Les Aurains.

N° 04.06.20/31 : Désignation d'un représentant de la Commune aux Conseils d'Ecole des groupes scolaires du Charnois et du Centre

Candidats :

Liste Fumay : Tout un Projet :

Sylvie PEREZ

Liste Agir ensemble pour Fumay :

Angélique BOUR

Suffrages exprimés : 23

Liste Fumay : Tout un Projet : 19

Liste Agir ensemble pour Fumay : 4

Le Conseil Municipal,

Après un vote à main levée, accepté à l'unanimité,

DESIGNE : Madame Sylvie PEREZ pour représenter la Ville au sein des Conseils d'Ecole des groupes scolaires du Charnois et du Centre.

N° 04.06.20/32 : Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'Administration de l'Harmonie Municipale de Fumay

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par 21 voix pour et 2 abstentions (Mme BOUR et M. LEVA),

DESIGNE : Mesdames Magali CAPLET et Sylvie PEREZ ainsi que Monsieur Mohamed OUBARI pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Harmonie Municipale de Fumay.

N° 04.06.20/33 : Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'Administration du Centre Social Fumay-Charnois-Animation

Candidats :

Liste Fumay : Tout un Projet :

Mathieu SONNET
Liliane PASSEFORT

Liste Agir ensemble pour Fumay :

Laurence MARECHAL
Eric GUERINY

Suffrages exprimés : 23

Liste Fumay : Tout un Projet : 19

Liste Agir ensemble pour Fumay : 4

Le Conseil Municipal,

Après un vote à main levée, accepté à l'unanimité,

DESIGNE : Monsieur Mathieu SONNET et Madame Liliane PASSEFORT pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration du Centre Social Fumay-Charnois-Animation.

N° 04.06.20/34 : Désignation des représentants de la Commune au Parc Naturel Régional des Ardennes

Candidats :

Liste Fumay : Tout un Projet :

Titulaire : Joseph MUCCILLI
Suppléant : Dominique BERNIER

Liste Agir ensemble pour Fumay :

Gary LEVA
Eric GUERINY

Suffrages exprimés : 23

Liste Fumay : Tout un Projet : 19

Liste Agir ensemble pour Fumay : 4

Le Conseil Municipal,

Après un vote à main levée, accepté à l'unanimité,

DESIGNE : Monsieur Joseph MUCCILLI comme titulaire et Monsieur Dominique BERNIER comme membre suppléant pour représenter la Ville au sein du Parc Naturel Régional des Ardennes.

N° 04.06.20/35 : Désignation d'un représentant de la Commune au Conseil d'Administration de l'AFEIPH

Candidats :

Liste Fumay : Tout un Projet :

Liliane PASSEFORT

Liste Agir ensemble pour Fumay :

Laurence MARECHAL

Suffrages exprimés : 23

Liste Fumay : Tout un Projet : 18

Liste Agir ensemble pour Fumay : 4

1 abstention : Monsieur Akim BOUZIDI

Le Conseil Municipal,

Après un vote à main levée, accepté à l'unanimité,

DESIGNE : Madame Liliane PASSEFORT pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour la Formation, l'Emploi et l'Insertion des Personnes Handicapées (AFEIPH).

N° 04.06.20/36 : Désignation d'un représentant de la Commune au CNAS

Candidats :

Liste Fumay : Tout un Projet :

Liliane PASSEFORT

Liste Agir ensemble pour Fumay :

Laurence MARECHAL

Suffrages exprimés : 23

Liste Fumay : Tout un Projet : 19

Liste Agir ensemble pour Fumay : 4

Le Conseil Municipal,

Après un vote à main levée, accepté à l'unanimité,

DESIGNE : Madame Liliane PASSEFORT pour représenter la Ville au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

N° 04.06.20/37 : Désignation des représentants de la Commune au sein de l'Association des Communes Forestières

Candidats :

Liste Fumay : Tout un Projet :

Titulaire : Joseph MUCCILLI

Suppléant : Daniel HYON

Liste Agir ensemble pour Fumay :

Gary LEVA

Eric GUERINY

Suffrages exprimés : 23

Liste Fumay : Tout un Projet : 19

Liste Agir ensemble pour Fumay : 4

Le Conseil Municipal,

Après un vote à main levée, accepté à l'unanimité,

DESIGNE : Monsieur Joseph MUCCILLI comme titulaire et Monsieur Daniel HYON comme membre suppléant pour représenter la Ville au sein de l'Association des Communes Forestières.

N° 04.06.20/38 : Désignation d'un représentant de la Commune au sein de la SPL X-DEMAT

Candidats :

Liste Fumay : Tout un Projet :

Gilles HERMANT

Liste Agir ensemble pour Fumay :

Angélique BOUR

Suffrages exprimés : 23

Liste Fumay : Tout un Projet : 19

Liste Agir ensemble pour Fumay : 4

Le Conseil Municipal,

Après un vote à main levée, accepté à l'unanimité,

DESIGNE : Monsieur Gilles HERMANT en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale de la SPL X-DEMAT.

Ce représentant sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale.

N° 04.06.20/39 : Désignation d'un Correspondant Défense

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire

A l'unanimité des membres présents,

DESIGNE : Monsieur Dominique BERNIER en qualité de Correspondant Défense.

N° 04.06.20/40 : Désignation d'un représentant de la Commune au sein de la SPL Rives de Meuse

Candidats :

Liste Fumay : Tout un Projet :

Mathieu SONNET

Liste Agir ensemble pour Fumay :

Eric GUERINY

Suffrages exprimés : 23

Liste Fumay : Tout un Projet : 19

Liste Agir ensemble pour Fumay : 4

Le Conseil Municipal,

Après un vote à main levée, accepté à l'unanimité,

DESIGNE : Monsieur Mathieu SONNET pour représenter la Commune au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la société.

N° 04.06.20/41 : Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'Administration de la Régie communautaire Eau et Assainissement

Candidats :

Liste Fumay : Tout un Projet :

Titulaire : Mathieu SONNET

Suppléant : André ESCOBAR

Liste Agir ensemble pour Fumay :

Gary LEVA

Eric GUERINY

Suffrages exprimés : 23

Liste Fumay : Tout un Projet : 19

Liste Agir ensemble pour Fumay : 4

Le Conseil Municipal,

Après un vote à main levée, accepté à l'unanimité,

DESIGNE : Monsieur Mathieu SONNET comme titulaire et Monsieur André ESCOBAR comme membre suppléant pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de la Régie communautaire Eau et Assainissement.

N° 04.06.20/42 : Membres du Centre Communal d'Action Sociale : fixation du nombre

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des membres présents,

FIXE : à 12 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dont six membres nommés par le Maire parmi les représentants des associations et six membres désignés par le Conseil Municipal, avec 5 postes pour la liste de 'Fumay : tout un projet' et 1 poste pour la liste 'Agir ensemble à Fumay', selon le principe de représentation proportionnelle.

N° 04.06.20/43 : Membres du Centre Communal d'Action Sociale : Election

Candidats :

Liste Fumay : Tout un Projet :

Liliane PASSEFORT
Lucie HAMOUDI
Danielle HUART
Miguel FERNANDEZ
Mohamed OUBARI

Liste Agir ensemble pour Fumay :

Laurence MARECHAL

Le Conseil Municipal,

Après un vote à main levée, accepté à l'unanimité, et à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste,

A l'unanimité des membres présents,

DESIGNE : Madame Liliane PASSEFORT, Madame Lucie HAMOUDI, Madame Danielle HUART, Monsieur Mohamed OUBARI, Monsieur Miguel FERNANDEZ et Madame Laurence MARECHAL pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

N° 04.06.20/44 : Concours de la Comptable publique : attribution d'indemnités

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et du Décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité susmentionnée,

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

DEMANDE : le concours de la Comptable publique pour assurer des prestations de conseil.

ACCORDE : l'indemnité de conseil au taux maximum autorisé.

DECIDE : que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Sandrine LEGROS, Comptable publique.

DECIDE : de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 50 €.

- Informations du Maire -

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire souhaite une bonne soirée à toutes et à tous et lève la séance à 19H15.